

**Département de l'Ain**  
**Arrondissement de Belley**  
**Canton de Lagnieu**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE**  
**BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
**Séance du 16 juin 2026**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat mixte sur le SCoT  
Bugey Sud

*Sont présents 09 membres* convoqués le 09 juin 2026

*Sont excusés :* Estelle BARBARIN, Philippe BELAIR, Christian GOUVERNEUR,  
Valérie POMMAZ et Caroline TERRIER.

Le Président fait part de la sollicitation par la communauté de communes Bugey Sud, de l'avis du Syndicat mixte dans le cadre de la révision générale de son SCoT conformément aux articles L.132.7 et L.143.20 du Code de l'urbanisme.

Il informe les membres du Bureau que le projet de SCoT a été arrêté le 26 février 2026 et reçu au syndicat mixte le 20 avril 2026.

Les membres du Bureau du SCoT BUCOPA ont pris soin d'analyser son contenu et soulignent la cohérence globale du projet de territoire envisagé sur ce territoire limitrophe.

Le Syndicat mixte du SCoT BUCOPA indique que le projet de SCoT Bugey Sud propose :

- Une vision stratégique structurée du développement territorial,
- Une articulation lisible entre le PAS et le DOO,
- Une prise en compte affirmée des enjeux de réduction de la consommation d'espace, de préservation des paysages et de valorisation des centralités.

Le projet s'inscrit globalement dans une logique compatible avec les orientations portées par le SCoT BUCOPA, en particulier sur les territoires de frange où les interactions sont les plus fortes.

Nos deux territoires partagent une volonté de :

- Structurer le développement à partir des polarités existantes,
- Limiter l'urbanisation diffuse en secteurs agricoles et naturels,
- Conforter le rôle des bourgs et pôles de proximité,
- Mettre en valeur le territoire historique du Bugey.

Cette convergence est particulièrement pertinente au regard des dynamiques observées à l'interface entre Bugey Sud et Bucopa.

Les élus relèvent plusieurs axes forts de convergence entre les deux documents :

- Une même ambition de sobriété foncière, en réponse aux objectifs nationaux et régionaux ;

- Une attention partagée à la qualité des paysages et du cadre de vie, éléments identitaires forts de son territoire ;
- Une volonté commune de renforcer les centralités plutôt que de favoriser l'étalement urbain ;
- Et surtout, une vision partagée du Bugey comme un territoire cohérent, porteur d'une identité forte et d'un destin commun.

À ce titre, les élus du SCoT BUCOPA tiennent à souligner qu'ils partagent avec le territoire du Bugey Sud :

- La volonté de reconnaître et de promouvoir le Bugey comme un espace de vie et de projets à part entière, au-delà des limites administratives ;
- L'ambition de valoriser durablement ses grands paysages, ses milieux naturels remarquables et son patrimoine identitaire ;
- Le souhait de s'appuyer sur ses richesses économiques, notamment touristiques, comme leviers de développement local,
- Et plus largement, la conviction que l'attractivité du Bugey repose sur une approche coordonnée et solidaire entre ses différentes composantes territoriales.

Cette reconnaissance du Bugey comme territoire commun constitue un fondement essentiel pour renforcer les coopérations entre les deux SCoT et construire des politiques d'aménagement pleinement complémentaires.

**Le Bureau,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents,**

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de SCoT Bugey Sud arrêté, et réaffirme sa volonté de poursuivre un dialogue régulier avec le territoire voisin, tant dans la phase d'approbation que dans la mise en œuvre opérationnelle des documents de planification.

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme*

*La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le*

*Affichée le*